



La Ressource Handicap Formation (RHF) de Martinique

La Martinique est un territoire marqué par de nombreuses fractures sociales amplifiées par sa situation géographique. Son taux de chômage est deux fois supérieur à celui de la métropole. Dans ce contexte économique et sociale, les personnes en situation de handicap ne sont pas en reste.

Les mesures incitatives imposées aux entreprises en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap atteignent peu leurs objectifs d'inclusion professionnelle.

Le diagnostic réalisé en 2017 par le Plan Régional de l'Insertion des Travailleurs Handicapés de Martinique (PRITH) met en évidence que les personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés d'insertion plus fortes dans leur accès à la formation, à la qualification et à l'emploi en raison de leur handicap et leur faible niveau de formation. Il note tout de même une augmentation des démarches d'insertion des personnes en situation de handicap.

Dans ce cap de transformation où la Collectivité Territoriale de la Martinique aspire à faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et demandeurs d'emploi, à travers le Pacte Territorial d'Investissement des Compétences de Martinique, la Délégation Territoriale de l'AGEFIPH Martinique s'est saisie de cette opportunité pour inscrire l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap dans cette nouvelle stratégie de l'emploi.

C'est à travers le déploiement de ce nouveau dispositif, la Ressource Handicap Formation (RHF) que l'AGEFIPH ambitionne d'augmenter le niveau de compétences des personnes en situation de handicap pour développer leur employabilité.

Confiée à l'AGEFMA en raison de son expertise en matière d'accompagnement des professionnels de la formation, son lancement est prévu courant mai 2020.

Qu'est-ce que la Ressource Handicap Formation (RHF) ?

La ressource handicap formation est un service qui permet aux personnes en situation de handicap de se former plus facilement, dans des conditions qui prennent mieux en compte leur handicap.

Qui peut en bénéficier ?

Ce service s'adresse aux :

- **Organismes de formation professionnelle** ayant un besoin d'appui à la recherche de solutions d'aménagement pour une situation individuelle ou souhaitant développer leur capacité à accueillir des personnes en situation de handicap ;

- **Demandeurs d'emploi, salariés ou alternants bénéficiaires de l'obligation de l'emploi** (art L5212-13 du Code du travail) porteur d'un projet validé par les services public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale, PLIE...)
- **Référénts de parcours (prescripteurs de formation)** identifiant des écarts entre les contraintes de la formation et les répercussions du handicap de la personne et souhaitant bénéficier d'un appui.

Quelles sont ses objectifs généraux ?

Ce service doit permettre de :

- Sécuriser les parcours de formation des personnes en situation de handicap,
- Accompagner les organismes de formation et les CFA à répondre à leur obligation d'accessibilité et d'aménagement des parcours de formation des stagiaires ou apprentis en situation de handicap,
- Aider les prescripteurs de formation à anticiper les besoins de compensation du handicap en amont de l'entrée en formation des personnes en situation de handicap.

Comment fonctionne-t-elle ?

La RHF propose un appui pour :

- Identifier et coconstruire des solutions de compensation du handicap avec l'ensemble des acteurs du parcours de formation,
- Développer l'accessibilité des organismes de formation et des CFA,
- Accompagner à la mise en œuvre et au suivi des aménagements de la situation de formation : durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques, aides AGEFIPH...

Quelles sont les conditions préalables pour la solliciter ?

Pour solliciter la RHF, il faut avoir :

- Un projet validé par le service public de l'emploi,
- Identifié un risque d'écart entre les possibilités de la personne au regard de son handicap et les exigences de la formation au regard des conditions de mise en œuvre pouvant créer des difficultés durant le temps de la formation et conduire à un échec ou un abandon,
- Recueilli l'accord de la personne et son adhésion à la démarche,
- Besoin d'un appui pour organiser une réflexion croisée sur la situation.

Comment la solliciter ?

Selon la complexité de la situation de handicap, l'appui de la RHF pourra être effectué à distance (échanges bilatéraux avec les différents acteurs) et sur site (rencontres d'expertises croisées sur le lieu de formation ou de stage).

Coordonnées :

Marie-Alice KICHENIN

rhfmartinique@agefma.fr

Fixe : 0596711104

Portable : 0696086863



**Ressources Handicap
Formation**

*Mieux prendre en compte
le handicap en formation*